



Centre d'éducation
des adultes
Outremont

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Procès-verbal de la 1^{re} séance de l'année
tenue le mardi 23 septembre 2025 à 16 h
Au CÉA Outremont, 500, boul. Dollard, Outremont, Qc.

Étaient présents madame Sarah Hunter, étudiante ;
monsieur Malick Niang, étudiant, madame Hana Ikhlef, étudiante ;
madame Sandra Metcalfe, conseillère d'orientation ; madame
Céline Forget, membre de la communauté ; madame Catherine
Plourde, enseignante ; madame Sophie Provencher, enseignante
et monsieur Patrick Drapeau, enseignant.

Étaient également présents madame Jeannine Olando,
secrétaire de centre ; madame Marie-Ève Garand-Gauthier,
directrice adjointe ; madame Debbie Lim, gestionnaire
administrative et madame Angie Eleftheratos, directrice.

Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Madame Céline Forget souhaite la bienvenue à tous et
déclare la séance ouverte à 16 h.

Désignation de la secrétaire de la séance

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher
appuyée par monsieur Patrick Drapeau, il est résolu à l'unanimité
de désigner madame Jeannine Olando comme secrétaire pour
toutes les séances de l'année scolaire 2025-2026. Advenant son
absence, un autre membre du CÉ sera désigné pour être le-la
secrétaire de la séance.

CÉ25/26-001

PROPOSITION ADOPTÉE.

Questions du public

Pas de questions.

Adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE madame Sandra Metcalfe
appuyée par madame Catherine Plourde, il est résolu à l'unanimité
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CÉ25/26-002

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dénonciation de conflits d'intérêts (art. 70, LIP)

ATTENDU l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique ;

**Nomination de la
présidence du Conseil
d'établissement (art.42 et
102)**

CÉ25/26-003

**Nomination de la vice-
présidence du Conseil
d'établissement**

CÉ25/26-004

**Adoption des règles de
régie interne du Conseil
d'établissement**

Madame Angie Eleftheratos présente les éléments pouvant constituer un conflit d'intérêts et invite l'ensemble des membres à compléter et à signer le formulaire de déclaration d'intérêts.

ATTENDU les articles 42 et 102 de la Loi sur l'instruction publique ;

Tour de table afin que tous les membres se présentent.

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher appuyée par madame Hana Ikhlef, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Céline Forget comme présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

En l'absence de la présidence, la vice-présidence la remplace dans ses fonctions. Madame Hana Ikhlef se porte volontaire.

SUR PROPOSITION DE madame Céline Forget appuyée par monsieur Patrick Drapeau, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Hana Ikhlef comme vice-présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

PROPOSITION ADOPTÉE.

ATTENDU les articles 67 et 108 de la Loi sur l'instruction publique ;

Madame Angie Eleftheratos rappelle aux nouveaux membres du Conseil d'établissement leur obligation de suivre la formation prévue à cet effet. Elle souligne l'importance de respecter les règles de régie interne, celles-ci garantissant que les décisions prises demeurent toujours orientées vers la réussite des élèves. Ces règles doivent être revues et validées par chaque nouveau conseil au début de son mandat.

Résumé des principales règles de régie interne :

- Composition du CÉ : Le conseil est formé de 3 enseignants, 1 agent de soutien, 1 professionnel, 3 étudiants et 2 membres de la communauté.
- **Séances :**

- La présidente et la direction peuvent convoquer des séances extraordinaires lorsque des décisions importantes doivent être prises.
- La présence d'un minimum de trois membres est requise pour tenir ces séances.
- Cinq séances ordinaires sont prévues chaque année scolaire, planifiées à l'avance, d'une durée maximale de deux heures.
- Les réunions peuvent se dérouler à distance, pourvu que la direction et la présidence y participent.
- **Rôles et responsabilités :**
 - La présidente exerce un mandat d'un an. Elle préside les séances, dispose d'un droit de vote comme les autres membres et, en cas d'égalité, détient une voix prépondérante.
 - Toutes les questions doivent être adressées à la présidente.
 - En cas d'absence ou d'incapacité, la vice-présidente assure la relève.
- **Ordre du jour et déroulement des séances :**
 - L'ordre du jour est préparé conjointement par la présidente et la direction.
 - Les membres disposent d'un délai de sept jours pour proposer des ajouts, qui peuvent toutefois être intégrés jusqu'à son adoption officielle au début de la séance.
 - La période de questions du public, tenue avant la rencontre, permet aux personnes extérieures d'adresser leurs questions à la présidente.
 - Une fois tous les points abordés, la séance est levée, et aucune décision ne peut être prise par la suite.
- **Procès-verbal :**
 - Rédigé par le secrétaire ou par une personne désignée par la direction, il est transmis aux membres avec les documents de la prochaine réunion.
 - Il est adopté lors de la séance ordinaire suivante, modifié si nécessaire, puis signé par la présidente et contresigné par la direction ou la personne désignée.
 - Le procès-verbal doit indiquer la présence ou l'absence des membres, ainsi que leur heure d'arrivée et de départ.
 - Si un membre s'absente à deux séances consécutives, la présidente peut lui demander de présenter sa démission.
- **Engagement des membres :**
 - Chaque membre s'engage à être ponctuel, à prendre connaissance des documents avant chaque rencontre, à ne pas manquer plus de deux séances ordinaires, et à aviser la présidence ou la direction en cas d'absence.

- La présidence peut limiter le temps de discussion consacré à chaque point de l'ordre du jour.
- Un vote secret peut être tenu, et un membre peut choisir de s'abstenir de voter.
- Remboursement des dépenses :
 - Une allocation annuelle de 375 \$ est prévue pour rembourser les dépenses effectuées au nom du CÉ.

SUR PROPOSITION DE madame Jeannine Olando appuyée par madame Céline Forget, il est résolu à l'unanimité que les règles de régie interne du Conseil d'établissement soient adoptées.

CÉ25/26-005

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Calendrier des rencontres
du CÉ pour 2024-2025**

ATTENDU les articles 67 et 108 de la Loi sur l'instruction publique ;

Madame Angie Eleftheratos rappelle que le Conseil d'établissement doit tenir au minimum cinq rencontres par année scolaire. Elle propose les dates suivantes pour les prochaines réunions de l'année 2025-2026 : 16 décembre 2025, 24 février, 21 avril et 2 juin 2026.

Elle précise que les invitations et documents pertinents seront transmis une semaine avant chaque rencontre.

**Dispense de lecture et
approbation du dernier
procès-verbal (3 juin
2025)**

ATTENDU l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du 3 juin 2025 a été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'établissement le 16 septembre 2025.

SUR PROPOSITION DE madame Hana Ikhlef appuyée par madame Céline Forget, il est résolu à l'unanimité de dispenser la présidente de faire lecture du procès-verbal et d'approuver celui-ci tel que présenté.

CÉ25/26-006

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Suivi au procès-verbal du
3 juin 2025**

Page 2 : Retour sur les résultats de la consultation des services offerts au centre : les élèves avaient manifesté un intérêt pour les jeux de société. Nous leur avons donc répondu favorablement — des jeux de société sont maintenant disponibles sur l'heure du midi, en plus des activités sportives et du cours *Art de la scène*, qui débute aujourd'hui le 23 septembre.

Page 3 : Madame Angie Eleftheratos revient sur le spectacle de fin d'année, qui a été magnifique et grandement apprécié. Elle souligne toutefois que sa préparation a exigé un investissement considérable de la part de l'enseignante responsable, tant en heures de travail qu'en heures de bénévolat, avec l'aide de trois élèves. Le projet, qui avait mobilisé 45 participants, a mis en évidence la nécessité d'un meilleur encadrement et d'un soutien accru de l'équipe PNE.

Afin d'assurer une meilleure organisation cette année, le cours a été repensé. Madame Eleftheratos propose de débiter avec un format allégé, soit un cours de 25 heures offert sur une période de 8 à 10 semaines, à un plus petit groupe d'élèves. La gestion de classe pourrait ainsi être assumée par l'enseignante seule, au besoin.

Si la demande dépasse la capacité du groupe, des auditions pourraient être envisagées afin de sélectionner les participants. L'objectif serait de préparer un premier spectacle avant Noël, puis de poursuivre les activités de janvier à la fin de l'année scolaire. Ce modèle permettrait d'offrir trois unités aux élèves, tout en assurant un meilleur équilibre de la charge de travail pour l'enseignante et une continuité dans la qualité du projet.

Il n'y a pas d'autres suivis.

**Rôles et fonctions du
Conseil d'établissement**

Madame Angie Eleftheratos a présenté le rôle et le fonctionnement du Conseil d'établissement (CÉ), en insistant sur l'importance des formations obligatoires prévues par la législation. Elle a abordé les fonctions et pouvoirs du CÉ, les décisions financières, pédagogiques et en ressources humaines, les règles de fonctionnement, le projet éducatif, la réussite des élèves, les frais exigés et la gestion du budget.

Elle a précisé que le CÉ oriente les discussions avec la direction afin de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de l'ensemble de l'établissement, en veillant particulièrement à ce que les décisions prises favorisent la réussite éducative des élèves. Elle a rappelé que cette priorité guide l'ensemble des actions et décisions du Conseil.

**Principe d'encadrement
concernant les frais
chargés aux élèves**

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique ;

Une demande de sortie pour la cueillette de pommes avait été formulée par les enseignants de francisation. Cependant, en raison de coupes budgétaires, le centre n'a pas les moyens de contribuer aux coûts associés à cette sortie. Le prix des autobus est élevé, dépassant 40 \$ par élève.

Le Conseil a discuté du montant raisonnable à demander aux élèves pour des sorties éducatives, en tenant compte de l'augmentation générale des coûts. Il a été décidé de sonder les élèves afin de connaître le montant approximatif qu'ils seraient prêts à payer. Le Conseil des élèves sera également consulté.

Madame Catherine Plourde se chargera de passer le message destiné aux élèves du Conseil, et Madame Angie Eleftheratos s'occupera d'envoyer le sondage. Les résultats seront présentés lors de la prochaine rencontre du CÉ.

**Approbation de la mise en
œuvre des programmes
de services
complémentaires et
particuliers**

Madame Marie Ève a parlé du nouveau sigle INF-B012-2, un programme local élaboré pour les cours iPad aux aînés. Il vise à offrir des cours adaptés aux besoins concrets des participants en lien avec l'utilisation de la technologie au quotidien. L'évaluation ne se sera pas via des examens, mais plutôt via le développement des compétences dans les cours.

Certains souhaitent apprendre à utiliser leur téléphone mobile ou la tablette numérique pour envoyer des messages à leurs petits-enfants ou prendre des photos. Le cours proposé (30 heures) doit donc être simple, accessible et centré sur des compétences pratiques.

Même si le contenu est parfois similaire à celui des cours plus formels (comme en informatique), l'approche pédagogique est différente : on valorise l'autonomie, l'intégration sociale et l'usage concret des outils numériques.

SUR PROPOSITION DE madame Sophie Provencher appuyée par madame Jeannine Olando, il est résolu d'approuver le nouveau cours

CÉ25/26-007

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Informations sur les
services et activités du
CÉA Outremont
(art. 96.12)**

ATTENDU l'article 96.12 de la Loi sur l'instruction publique ;

DES : Une belle rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte de stabilité du personnel. Tous les postes d'enseignement, de soutien manuel et administratif ainsi que les postes professionnels sont pourvus.

Le centre compte 422 élèves inscrits au DES de jour et 67 élèves pour les cours du soir. Les inscriptions se poursuivent aux deux semaines. Le nombre d'élèves est en hausse par rapport à l'année précédente, avec environ 50 élèves actuellement en voie d'admission.

FLS : Les cours de FLS ont repris pour l'année scolaire en cours. Des listes d'élèves transmises par le MIFI ont permis de débiter l'année avec huit groupes composés à la fois de nouveaux élèves et d'élèves de l'année précédente. Étant donné les places disponibles, une demande a été faite pour accueillir davantage d'élèves, ce qui permet de commencer l'année avec un total de quatorze groupes.

Voici la répartition des élèves dans les autres départements :

Alpha : 2 groupes dont 1 en Mathématique

Cadre : 3 groupes

Création : 45 élèves (groupe fermé)

Intégration sociale (Filion) : 73 élèves

Cours dans les cégeps : Cette année, le service de la formation générale des adultes du CSSMB a mis en place un partenariat avec des cégeps afin d'offrir des cours de préparation à la reprise de l'examen de français de 5e secondaire. Ce projet permet aux élèves déjà admis au cégep de suivre le cours directement dans leur établissement plutôt que de se déplacer au centre.

Ce partenariat avec quatre cégeps vise à soutenir la réussite scolaire des élèves et à favoriser l'obtention du diplôme d'études secondaires.

PNE : Madame Sandra Metcalfe a parlé des activités organisées notamment :

- L'assemblée générale avec les élèves FLS et DES,
- Fête de la rentrée le 18 septembre avec les jeux géants et le maquillage
- Le Gala des finissants le jeudi 9 octobre ;
- Ateliers divers, kiosques, partenariat avec Services Québec

Elle a également abordé du programme EVA « Études Vie Active » :

- L'objectif est d'accompagner les élèves qui arrivent du secondaire et qui rencontrent des difficultés dans un parcours scolaire;
- L'accompagnement de ces élèves est prévu sur une période de 12 à 18 mois;
- Ultimement, nous souhaitons leur faire vivre du succès dans cette transition scolaire
- Les cours offerts à ces élèves sont des mathématiques, du français ainsi que des cours du programme de participation sociale.
- 19 élèves sont présentement inscrits au programme.

Édifice Filion : Madame Marie-Ève Garand-Gauthier a parlé de la clientèle fréquentant l'édifice Filion ainsi que les nouveautés dans le programme.

Avec 73 élèves dans 4 groupes, l'équipe vit plusieurs changements cette année en lien avec le nouveau programme :

- Nouvelle organisation scolaire
- Choix des cours par les élèves dépendant des objectifs qu'ils ont eu même déterminés
- Horaires individualisés pour les élèves
- Groupes décroisonnés
- Enseignant de suivi plutôt que titulaire

Soutien jeunesse : Les cours reprennent le 7 octobre.

CARI : L'offre de cours est bonifiée avec l'ajout de deux sessions de soir sur dix semaines à l'automne et à l'hiver.

IPAD : Nous avons 12 groupes pour la session d'automne.

Travaux : Madame Debbie Lim a mentionné que les travaux de l'auditorium ont été reportés. Cependant, ceux du stationnement sont presque terminés et qu'il reste uniquement le traçage des lignes.

Questions diverses

Pas de questions

**Date et lieu de la
prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil d'établissement aura lieu
le 16 décembre à 16 h au local 108 du CEA Outremont.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 18 h 03 par
madame Hana Ikhlef appuyée par madame Sarah Hunter que la
séance soit levée.

CÉ25/26-008

PROPOSITION ADOPTÉE.

Angie Eleftheratos
Directrice

Céline Forget
Présidente du Conseil d'établissement